



~ FÉVRIER 2017 ~
REGARD CRITIQUE N°02

LA CONCERTATION RESTE-ELLE LE FRONT D'INNOVATION CENTRAL POUR L'ENVIRONNEMENT ?

~ LES AUTEURS ~

LAURENT MERMET

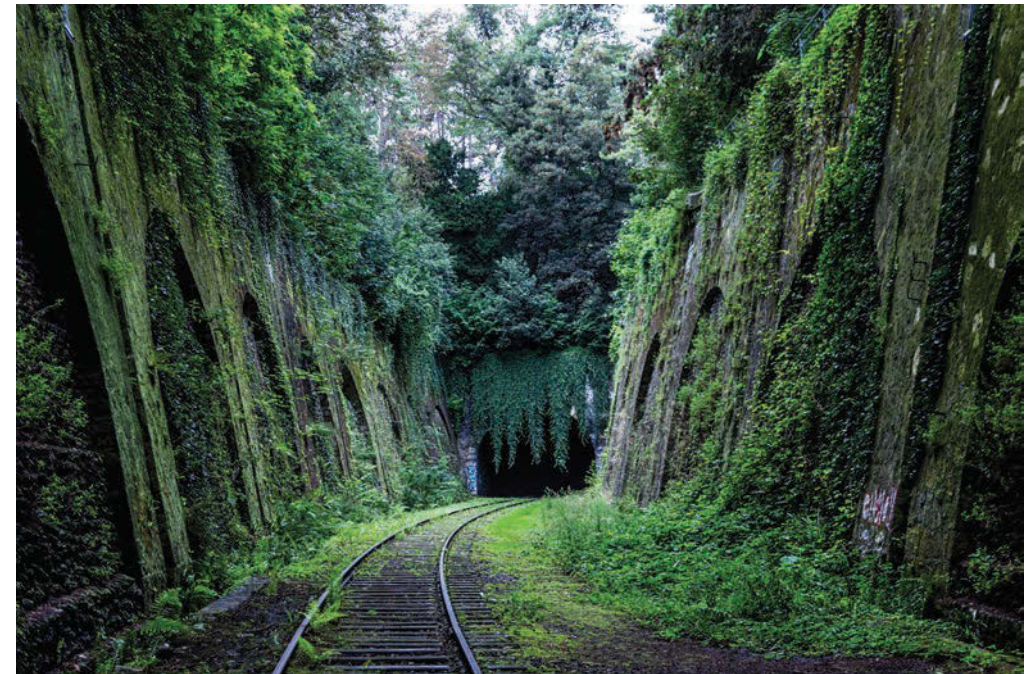
Professeur à AgroParisTech, en gestion de l'environnement. Ses travaux portent surtout sur les questions de conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes. Ses problématiques de recherche et d'enseignement portent sur les stratégies pour l'environnement, la négociation, la concertation et la participation du public, les enjeux et méthodes des recherches prospectives sur l'environnement.

JEAN-BAPTISTE NARCY

Consultant au sein du cabinet ASca, il travaille depuis une vingtaine d'années sur les aspects stratégiques des politiques publiques d'environnement. Il s'implique régulièrement dans l'analyse et l'animation de processus concertés, notamment en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Depuis le début des années 1990 la concertation et la participation du public ont été au cœur de la conception de l'action publique en matière d'environnement. Depuis les lois sur l'eau, sur les déchets, la mise en place des plans municipaux d'environnement puis des agendas 21, de la Commission

nationale du débat public, jusqu'au Grenelle de l'environnement de 2007, les dispositifs participatifs ont été une priorité des pouvoirs publics dans tous les champs de l'environnement. De manière plus diffuse, mais très influente, l'idée de « mettre les acteurs autour de la table » est devenue, depuis plus de vingt ans, une sorte de



réflexe intellectuel. Lorsqu'un dossier d'environnement n'avance pas, ou sombre dans le conflit, on tend à chercher la cause principale – et aussi la principale voie de sortie – dans une amélioration des dispositifs de concertation ou de la participation du public. Mais ce réflexe, si souvent et si facilement répété, est-il encore adapté ? On peut en douter lorsque l'on examine de près des conflits d'environnement aigus des dernières années. Les affrontements autour du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et l'impasse sur laquelle débouche ce dossier, par exemple, ne sont pas la conséquence d'un déficit ou d'un dysfonctionnement de la concertation. Le débat public puis l'enquête publique ont bien

fait remonter les informations clés sur les zones d'ombre concernant la justification du projet, sur les impacts environnementaux, sur l'ampleur des groupes sociaux opposés au projet. Ils ont bien joué leur rôle, et si les pouvoirs publics régionaux et nationaux ont décidé de ne pas infléchir le projet, ce n'est pas faute que chacun ait pu exprimer son point de vue : le problème est ailleurs. On pourrait aussi se pencher sur des dossiers clés pour la biodiversité comme les insecticides néonicotinoïdes, ou la pêche en eau profonde, et l'on verra qu'ils se jouent aujourd'hui dans des épreuves de force qui ne sont pas dues à un manque d'échange de points de vue, ou d'information sur les points de vue respectifs, mais à la poursuite délibérée de



projets malgré l'ampleur des oppositions et en dépit des avis concertés. Le récent ouvrage qui synthétise les résultats du programme de recherche « Concertation, Décision et Environnement »¹ précise ce constat : même si elle reste utile,

la concertation n'est plus le front d'innovation principal, ni l'enjeu central de l'action publique environnementale et des dossiers clé de la biodiversité. Le recours à toujours plus de procédure de concertation ne doit pas être un réflexe d'évitement.

1. Laurent Mermet et Denis Salles (dir.), 2015, *La concertation, apprivoisée, contestée, dépassée?* De Boeck

Le site internet du programme « Concertation, Décision et Environnement » donne accès à un matériau et une réflexion très riches pour réfléchir aux enjeux actuels de concertation dans le domaine de la biodiversité notamment.

